



Commission scolaire des  
**Rives-du-Saguenay**

# PROGRAMME

(PGM)-SG-18/19-03

## Programme de reconnaissance des élèves

---

<b>Instances consultées :</b>	Associations syndicales Associations professionnelles Comité consultatif de gestion Conseil d'établissements Comité de parents
<b>Adopté :</b>	Le 28 mai 2019 (CC-2019-164)
<b>En vigueur :</b>	Le 29 mai 2019
<b>Amendement :</b>	
<b>Auteur :</b>	Secrétariat général

---

## 1. Médaille académique du Gouverneur général du Canada

Créée en 1873, la Médaille académique du Gouverneur général du Canada a pour but de promouvoir l'excellence en milieu scolaire partout au pays. Au fil des ans, elle est devenue la récompense la plus prestigieuse que puisse recevoir un élève ou un étudiant fréquentant une maison d'enseignement canadienne.

La Médaille académique du Gouverneur général du Canada est octroyée à quatre niveaux différents : le bronze aux diplômés du secondaire, le bronze collégial aux diplômés du collégial, l'argent aux diplômés du premier cycle universitaire et l'or aux diplômés des deuxième et troisième cycles universitaires.

Les critères ainsi que les modalités sont définis par la directive de la Chancellerie des distinctions honorifiques au Bureau du secrétaire du Gouverneur général du Canada.

### 1.1 Forme

- Chaque école secondaire transmet, en début d'année scolaire, le nom du récipiendaire de la Médaille et les informations (coordonnées, résultats scolaires, etc.) au service des communications;
- Un événement corporatif est organisé en l'honneur de ces élèves en alternance de lieu entre nos écoles secondaires;
- Les élèves peuvent être accompagnés des membres de sa famille et de leurs proches, qui les ont encouragés à vivre ces expériences et appuyés;
- Un souvenir est remis aux récipiendaires;
- Ils apposent également leur signature dans le livre d'or;
- Sont invités à cet événement les commissaires, la direction générale ainsi que les directions concernées. Peut également être invité un membre du personnel significatif pour témoigner du parcours de l'élève honoré.
- Le service des communications publicise les récipiendaires;
- L'école peut également souligner son récipiendaire lors d'un événement de type méritas.

## 2. Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec

La Médaille du Lieutenant-gouverneur a pour objet la reconnaissance de l'engagement bénévole, de la détermination et du dépassement de soi de Québécois et de Québécoises qui exercent ou qui ont exercé une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise.

La Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse (une médaille de bronze par école secondaire) a pour objectif de reconnaître à l'élève, par son implication, un engagement bénévole soutenu au niveau social ou communautaire ou présenté une attitude inspirante, un rayonnement positif dans un groupe ou la communauté.

Les critères, les modalités ainsi que la forme de remise sont définis par Programme des distinctions honorifiques du Cabinet du Lieutenant-gouverneur du Québec. La direction d'établissement soumet les candidatures par le biais du formulaire afférent. Les détails sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.lieutenant-gouverneur.qc.ca/distinctions-honorifiques/jeunesse.asp>

Le service des communications publicise les lauréats.

### 3. Manifestation de Reconnaissance

La reconnaissance à l'élève a pour but de reconnaître l'excellence, la persévérance, la mobilisation et les efforts dont l'élève fait preuve, soit dans l'atteinte de ses objectifs personnels, ou au niveau de son engagement citoyen et de son impact dans la communauté.

#### 3.1 Critères

- Élève s'étant illustré de façon exceptionnelle dans une discipline sportive, artistique ou un secteur particulier sur la scène provinciale, nationale ou internationale;
- Élève s'étant illustré dans le cadre d'un concours, d'un événement ou d'un de projet mobilisateur sur la scène provinciale, nationale ou internationale;
- Élève s'étant distingué par un parcours de persévérance scolaire remarquable.

#### 3.2 Modalités

- En fin d'année scolaire, le service des communications invite les directions d'établissement à soumettre des candidatures à l'aide du formulaire qui leur est transmis;
- Le service des communications valide l'éligibilité des candidatures en fonction des critères;
- Toutes les candidatures respectant les critères sont reconnues.

#### 3.3 Forme

- Le conseil des commissaires accueille les élèves reconnus lors d'une séance publique. Selon le nombre d'élèves, la remise peut avoir lieu lors de plus d'une séance;
- L'élève peut être accompagné des membres de sa famille et de ses proches, qui l'ont encouragé à vivre ces expériences et appuyé;
- Un souvenir est remis à l'élève;
- # L'élève appose également sa signature dans le livre d'or.

### 4. Forces AVENIR

Forces AVENIR vise à reconnaître, à honorer et à promouvoir l'engagement étudiant dans des projets qui contribuent à la formation de citoyens conscients, responsables, actifs et persévérants, à la fois enracinés dans leur collectivité et ouverts sur le monde.

Forces AVENIR a choisi de cibler la jeunesse et de faire connaître des « exemples qui parlent », qui sont en mesure d'inspirer les gens et qui illustrent des avenues pouvant être empruntées pour que la société et son système d'éducation répondent toujours mieux à leur mission, soit celle de former des citoyens épanouis, conscients, responsables et engagés. Cette stratégie de valorisation vise par ailleurs à faire en sorte que l'engagement soit de plus en plus favorisé dans tous les milieux.

Les critères des catégories applicables au secondaire, soit : - Élève engagé, Projet engagé et Élève persévérant, sont définis par le programme de l'organisme. Ledit

programme prévoit également les modalités d'inscription, de sélection, de remise et de promotion.

La Commission scolaire adhère au programme Forces AVENIR. Le service des communications publicise les finalistes et les lauréats.

## **5. Gala méritas et remise de certification**

Les établissements scolaires peuvent organiser des galas méritas et de remise de certification. Ainsi, il leur revient le soin de déterminer les critères, les modalités et la forme de l'évènement.

## **6. Autres formes de reconnaissance**

Le service des communications utilise différentes plateformes Internet pour faire la promotion d'élèves méritants dans le cadre de concours tels que l'Expo-sciences et les Olympiades de la FP.

Les établissements peuvent également souligner leurs élèves méritants à toute autre occasion.